

Une plante invasive à éradiquer !

Largement présente dans nos vallées, en bordure de routes et de cours d'eau, la Renouée du Japon se propage principalement par ces rhizomes (racines).

Sa multiplication par segments de tiges ou rhizomes est très efficace, même avec de tous petits morceaux (1 à 2cm).

L'implication de chacun reste essentielle pour lutter contre cette invasive.

Un inventaire et un plan de gestion est en cours de définition dans le cadre du contrat de rivière de l'Arly, du Doron de Beaufort et de la Chaise.

La Renouée du Japon est une plante exotique, originaire d'Asie et introduite en Europe au XIXème siècle comme plante ornementale.

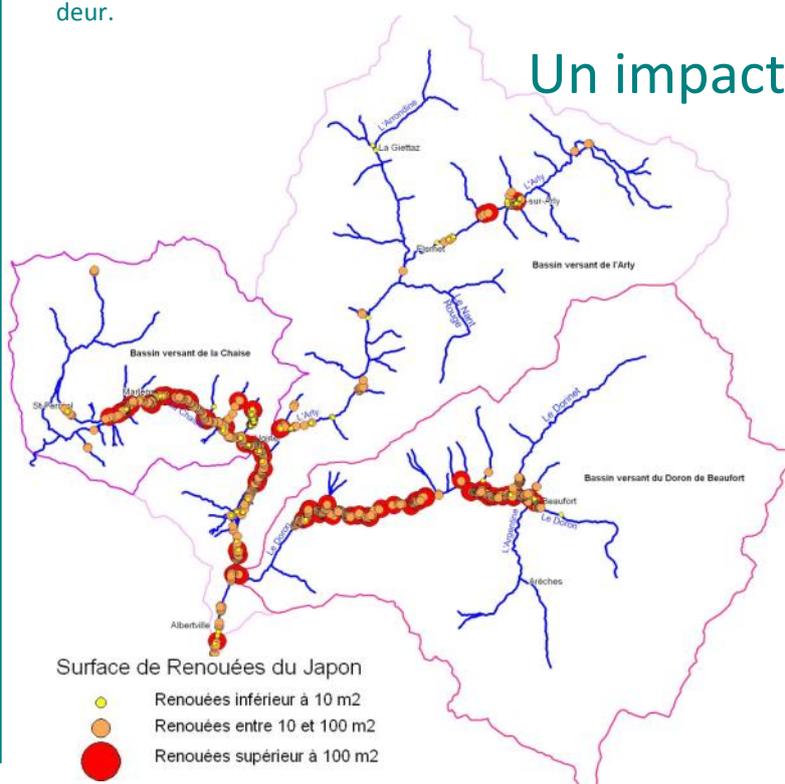
Du fait de son caractère envahissant, celle-ci s'est largement propagée à partir des années 60 et 70, avec la généralisation des travaux hydrauliques et des extractions en rivière.

Cette plante vivace, buissonnante, aux tiges creuses, peut atteindre 4 m de haut. Son système racinaire peut atteindre 4 m de profondeur.

En automne et hiver les massifs de Renouée se reconnaissent à la couleur rouge/brune des cannes sèches.



Ses grandes feuilles en forme de cœur et ses grappes de fleurs blanches sont facilement reconnaissables



- Accès difficile aux berges
- Uniformisation du paysage, la rivière n'est plus visible
- Diminution de la biodiversité par étouffement de la flore locale
- Fragilisation des berges du fait de l'enracinement superficiel
- Diminution de la capacité d'accueil des milieux aquatiques

Prévenir l'implantation...

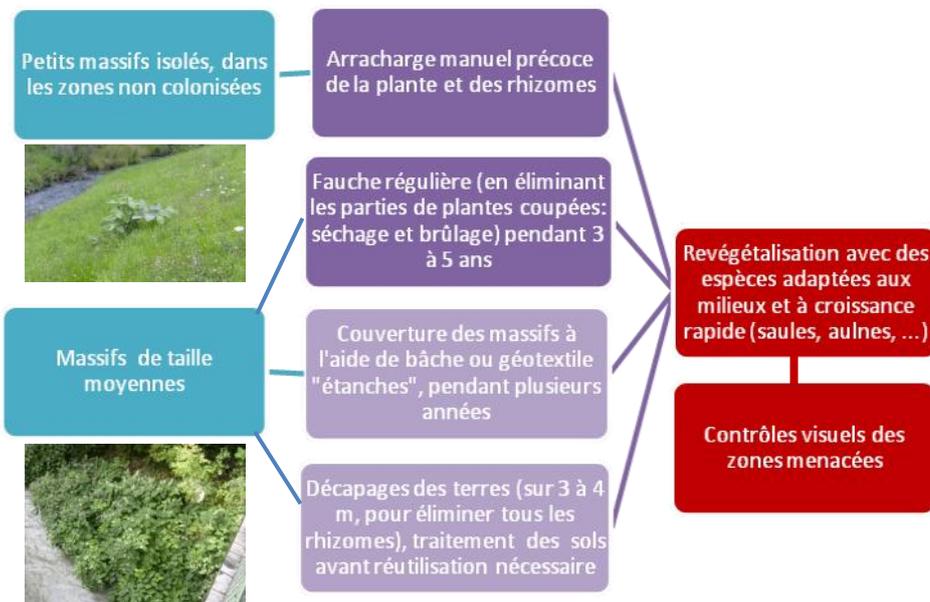
Contrôler l'origine des matériaux en cas de remblais

Le principal vecteur de propagation de la plante est l'homme, par le transfert de matériaux infestés. Lors de travaux ou d'aménagement, tout apport de terre végétale ou autre remblai doit être réalisé avec l'assurance de la provenance des matériaux.

Conserver un milieu naturel végétalisé et diversifié

La meilleure prévention contre la Renouée reste le caractère naturel et diversifié des milieux naturels. Il est essentiel de revégétaliser les zones mises à nues par des travaux dans les secteurs à risques.

...et limiter le développement



Le choix du scénario de lutte contre la Renouée doit être adapté au contexte (contraintes environnementales, techniques et financières). Les actions mises en œuvre ne doivent pas entraîner une contamination d'autres sites.

D'autres méthodes existent, n'hésitez pas à nous contacter.



8 principes de lutte contre la Renouée :

- Ne pas planter de Renouée
- Ne pas traiter chimiquement (interdit à moins de 5m des cours d'eau)
- Ne pas broyer grossièrement les tiges (attention aux épaureuses, gyrobroyeurs, débrouailleuses)
- Ne pas transporter les tiges et les rhizomes
- Ne pas déposer de remblais infestés de rhizomes ou de bouts de tiges
- Ne pas laisser de berges nues/éviter les coupes à blanc, revégétaliser d'urgence
- Ne pas laisser de débris de renouée piégés dans les outils et roues de véhicules
- Ne pas se décourager!



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
Hôtel de ville, BP2,73401 UGINE Cedex
Tél: 04 79 37 34 99
contact@contrat-riviere-arly.com
www.contrat-riviere-arly.com

Pour plus d'informations sur les techniques de lutte contre la propagation des espèces invasives, n'hésitez pas à contacter l'équipe technique du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly